

DÉCISION N°84-2026

Objet : Marchés publics – Signature et attribution du marché « Transport des scolaires à la piscine de Maîche »

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°2026-04-06 du 29 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ;
- **Vu** le marché passé sans publicité ni mise en concurrence le 23 juillet 2026 ;
- **Vu** la date limite de remise des offres fixée au 14 août 2026 ;
- **Vu** les offres reçues ;
- **Vu** les crédits inscrits au budget ;

DÉCIDE

De signer l'offre de l'entreprise KEOLIS MONT JURA- 25000 BESANCON pour un montant de 47 316,16 € HT- 52 047,78 € TTC.

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification du contrat.

Fait à Maîche, le 27/08/2026

Franck VILLEMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 01/09/2026